

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Le vingt-cinquième jour du mois d'août deux mille-vingt-deux se tenait, à 18h30, à la Mairie d'Albanel, une assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale G.E.A.N.T..

SONT PRÉSENTS :

Mme Isabelle Thibeault, présidente et représentante d'Albanel
M. Daniel Boisclair, vice-président et représentant de la Ville de Normandin
Mme Carole Bouchard, représentante de Saint-Edmond-les-Plaines
Mme Sylvie Coulombe, représentante de Saint-Thomas-Didyme
M. André Kirouac, représentant de Girardville

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Mme Lyne Groleau, directrice générale
Mme Nadia Genest, greffière-trésorière

1.- Ouverture de la séance

Madame Isabelle Thibeault souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes-ressources.

2.- Administration

2.1) Revue de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles

85-08-2022

Il est proposé par Mme Sylvie Coulombe, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil administration de la Régie intermunicipale GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté, et en y laissant la possibilité d'y ajouter des sujets.

4.4) Prévention résidentielle

2.2) Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022

86-08-2022

Il est proposé par M. Daniel Boisclair, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022.

2.3) Suivi au procès-verbal

Aucun

2.4) Déclaration des conflits d'intérêts

M. André Kirouac déclare qu'il est pompier à la Régie.

2.5) Liste des comptes de juillet 2022

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a analysé tous les comptes de juillet 2022 lors d'une rencontre distincte à cette fin et que le tout est à la satisfaction des représentants dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de juillet 2022, et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels;

87-08-2022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Carolle Bouchard, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de juillet 2022 pour un montant de 124 739.60 \$. Le tout, tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil d'administration de la susdite Régie Intermunicipale, après avoir été soigneusement vérifiées par le comité des finances.

2.6) États financiers au 30 juin 2022

La greffière-trésorière présente les états financiers au 30 juin 2022 et au 31 juillet 2022.

2.7) Budget révisé 2022

88-08-2022

Il est proposé par Mme Sylvie Coulombe, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le budget révisé 2022 au montant de 1 640 850 \$ soit adopté tel que présenté par la secrétaire-trésorière et qu'il soit soumis aux municipalités faisant partie de la Régie pour approbation.

2.8) Approbation – dépenses Administration générale – août 2022

CONSIDÉRANT QUE les postes budgétaires en administration générale sont presque épuisés;

CONSIDÉRANT QUE les 6 organisations municipales formant la Régie intermunicipale GEANT ne font pas tous partis de l'ensemble des objets de la Régie;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas possibilité de transférer des postes budgétaires à l'administration générale;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte actuelle, il n'y a pas de délégation de pouvoir possible dans ce département;

CONSIDÉRANT QUE la trésorière soumet une liste des dépenses en administration générale aux membres du conseil d'administration de la Régie;

89-08-2022

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par M. André Kirouac, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration autorise les dépenses et le paiement de :

- l'allocation téléphone;
- la location et les copies du photocopieur pour juillet 2022;
- les salaires de la directrice générale et la greffière-trésorière pour la période finissant le 31 juillet et 13 août 2022;
- les honoraires professionnels mensuels de Cain, Lamarre de mai et juin 2022.

2.9) Paiement – Cain, Lamarre

90-08-2022

Il est proposé par M. Daniel Boisclair, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le paiement de la facture # 13-21503 de Cain Lamarre Casgrain Wells, avocat, au montant de 3 175.04 \$ taxes incluses.

3.- Direction générale

3.1) Comité RH

La directrice générale résume les principaux développements au cours du dernier mois.

3.2) Mise en commun du service informatique

CONSIDÉRANT QUE le 31 mai dernier, les maires et les directeurs généraux des municipalités locales ont été informés des enjeux liés à la cyber-sécurité en matière informatique par le directeur des services des technologies de l'information de la ville de Dolbeau-Mistassini;

CONSIDÉRANT QUE les gestionnaires municipaux ont été entretenus par le consultant de la firme professionnelle « GOSECURE » des travaux réalisés en 2021 en lien avec la cyber-sécurité dont les objectifs généraux étaient :

- D'évaluer la posture de cyber-sécurité pour la Ville de Dolbeau-Mistassini qui inclue la MRC de Maria-Chapdelaine et la Ville de Normandin; et,
- Fournir les observations et les recommandations nécessaires pour permettre à la Ville de Dolbeau-Mistassini de développer un programme d'amélioration de la posture de cyber-sécurité.

CONSIDÉRANT QUE les gestionnaires desdites municipalités ont reçu par la suite les coûts éventuels d'un regroupement de services en matière des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déployé en 2006, avec d'autres partenaires, un réseau de télécommunications à large bande passante (fibre optique) dans toutes les municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la protection des données financières et de nature confidentielle qui transitent par l'entremise de la fibre optique représente un enjeu pour toutes les municipalités du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'importance d'optimiser et d'uniformiser les pratiques et la gouvernance en matière de sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offre une aide financière pour des projets en coopération intermunicipale par l'entremise du « Fonds régions ruralité » (FRR) – volet 4;

CONSIDÉRANT QUE les ressources de la ville de Dolbeau-Mistassini détiennent une expertise en matière de technologies de l'information (TI) depuis de nombreuses années et que les élus de cette municipalité sont ouverts à soutenir les municipalités du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine à optimiser et à uniformiser les services en matière de technologies de l'information;

91-08-2022

Il est proposé par M. Daniel Boisclair, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Régie intermunicipale GEANT :

- Signifie son intérêt à participer à la démarche visant à optimiser et à uniformiser les services en matière de technologies de l'information : et,
- Mandate la ville de Dolbeau-Mistassini pour adresser une requête d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

3.3) Cyber sécurité

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine a une responsabilité en matière régionale en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) et une autre de nature locale en vertu de l'article 8 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (chapitre O-9) pour ses deux Territoires non-organisés (TNO) et la collectivité de Ste-Élisabeth-de-Proulx;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2007, la MRC de Maria-Chapdelaine partage le service des technologies de l'information dispensé par la Ville de Dolbeau-Mistassini et la Ville de Normandin qui s'est jointe en 2010;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été signé en 2011 entre les trois parties pour identifier les services rendus :

CONSIDÉRANT QU'en 2021, une étude sur la posture de nos trois organisations en matière de cybersécurité a été réalisée par la firme GOSECURE avec les objectifs suivants :

- Évaluer la posture de cybersécurité pour la Ville de Dolbeau-Mistassini qui inclue la MRC de Maria-Chapdelaine et la Ville de Normandin; et,
- Fournir les observations et les recommandations nécessaires pour permettre à la Ville de Dolbeau-Mistassini de développer un programme d'amélioration de la posture de cybersécurité.

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la firme mènent à ajouter une ressource au service informatique existant par l'embauche d'un coordonnateur en cybersécurité;

CONSIDÉRANT QUE suite à quelques rencontres et à une présentation du rapport de GOSECURE, les trois organisations (Villes de Dolbeau-Mistassini, Normandin et MRC de Maria-Chapdelaine) ont décidé d'aller de l'avant et d'ajouter ce service à l'entente actuelle;

CONSIDÉRANT QUE les gestionnaires desdites municipalités ont reçu par la suite les coûts éventuels de l'ajout de ce service à l'entente existante;

CONSIDÉRANT QUE la protection des données financières et de nature confidentielle qui transitent par l'entremise de la fibre optique représente un enjeu pour les trois organisations municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'importance d'optimiser et d'uniformiser les pratiques et la gouvernance en matière de sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offre une aide financière pour des projets en coopération intermunicipale par l'entremise du « Fonds région ruralité » (FRR) – volet 4;

92-08-2022

Il est proposé par M. André Kirouac, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Régie intermunicipale GEANT :

- Signifie son intérêt à ajouter le volet cybersécurité aux objets de l'entente actuelle en soutien informatique;
- Mandate la ville de Dolbeau-Mistassini pour adresser une requête d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

4.- Sécurité Incendie

4.1) Statistiques du service incendie

Le rapport des statistiques du service incendie est déposé aux administrateurs.

- Il a eu 38 interventions du 1^e janvier au 31 juillet 2022;
- Au 31 juillet 2022, il a eu 1 755 visites résidentielles d'effectuer dans les cinq municipalités;
- Un total de 183 heures de bénévolat a été effectué par nos pompiers pour différents organismes du secteur.

4.2) Autorisation – Achat équipements pour camion-échelle

ATTENDU QUE la Régie a fait l'acquisition d'un camion-échelle au cours de la dernière année;

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt 010-2020 décrétant une dépense de 650 000 \$ a des sommes de disponible;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'acquisition des équipements requis pour le fonctionnement et l'utilisation du camion-échelle;

ATTENDU QUE plusieurs soumissions sont déposées aux administrateurs;

93-08-2022

Il est proposé par M. Daniel Boisclair, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le directeur – Division sécurité incendie et civile de procéder à l'acquisition d'équipements pour le véhicule pour un montant budgétaire de 65 000 \$ selon les prix et la disponibilité des équipements.

4.3) Paiement – ville de Dolbeau-Mistassini – Service entraide

ATTENDU QUE la régie a eu recours au service d'entraide de la Ville de Dolbeau-Mistassini le 24 mars 2022 lors d'un incendie à St-Edmond-les-Plaines;

ATTENDU QUE le service incendie de la Ville de Dolbeau-Mistassini a effectué de la garde pour le secteur GEANT dans les journées qui ont suivi l'accident;

ATTENDU QUE le service incendie de Dolbeau-Mistassini a assisté la régie lors des funérailles du Lt Dominic Jean;

94-08-2022

Il est proposé par M. André Kirouac, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le paiement des factures de la Ville de Dolbeau-Mistassini pour un montant de 11 656.90 \$.

4.4) Prévention résidentielle

La directrice générale fait un suivi sur les visites résidentielles dans le secteur GEANT.

5.- Sécurité civile

6.- Administration

7.- Urbanisme et environnement

7.1) Utilisation d'un véhicule personnel

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal effectue des visites avec son véhicule personnel sur des routes de gravier et asphalte;

95-08-2022

Il est proposé par M. Daniel Boisclair, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser une compensation de 0.12 \$ du kilomètre pour l'utilisation du véhicule personnel sans distinction asphalte-gravier.

7.2) Autorisation de signature – Entente de service avec la municipalité de St-Thomas-Didyme

ATTENDU QUE la Ville de Normandin ainsi que les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines et St-Thomas-Didyme se partagent les services d'inspection municipale depuis décembre 2020;

ATTENDU QUE la Régie a obtenu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour une nouvelle entente intermunicipale pour l'objet « Urbanisme et environnement » en juillet 2021;

ATTENDU QUE les 4 municipalités désirent obtenir les services de la Régie pour les services en inspection municipale pour une durée de 5 ans;

96-08-2022

Il est proposé par Mme Sylvie Coulombe, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser la présidente et la greffière-trésorière à signer le contrat de services en Inspection municipale avec la municipalité St-Thomas-Didyme.

8.- Assainissement des eaux usées et Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable

8.1) Paiement – Formation et acquisition Tablettes (AZIMUT)

ATTENDU QU'une aide financière a été octroyée dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité pour les 5 municipalités ainsi que la Régie;

ATTENDU QUE la soumission du Groupe AZIMUT inc. a été acceptée par la résolution 72-06-2022;

97-08-2022

Il est proposé par M. Daniel Boisclair, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le paiement de la facture # 11234 du Groupe de géomatique AZIMUT inc pour un montant de 6 622.56 \$ taxes incluses.

9.- Sécurité et Bien-être du milieu de vie

9.1)

10.- Affaires nouvelles

11.- Correspondance

11.1) Municipalité d'Albanel – Approbation du Règlement emprunt 14-2022

La correspondance est déposée aux archives.

12.- Période de questions

Aucune.

13.- Prochaine séance

La prochaine assemblée est le 20 septembre 2022 à 18h30 à la Caserne de Normandin.

13.- Levée de l'assemblée régulière

98-08-2022

Il est proposé par Mme Carolle Bouchard, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit close à 19h40.

Nadia Genest
Greffière-trésorière

Isabelle Thibeault
Présidente

Je, Isabelle Thibeault, présidente, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Isabelle Thibeault
Présidente